

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1845.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT* fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la requête du sieur Jacques-Frédéric Andringa.

---

MESSIEURS,

Par requête en date du 21 mars 1843, le sieur Jacques Andringa, directeur-adjoint à l'hôpital militaire de Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Les pièces du dossier constatent qu'il est né à Francken, province de Frise (Pays-Bas), le 5 octobre 1800; qu'il s'est engagé volontairement en 1821 dans l'armée des Pays-Bas; qu'en 1827 il fut attaché à l'administration de l'hôpital militaire de Namur, et s'y acquitta de ses devoirs avec probité, intelligence et exactitude; qu'en 1831 il fut désigné pour remplir, à l'hôpital militaire de Liège, les fonctions d'administrateur-adjoint, et qu'enfin, par arrêté royal du 31 décembre 1841, il a été nommé directeur-adjoint de première classe au même établissement, et qu'il continue à mériter la bienveillance de ses chefs.

Le pétitionnaire a successivement habité Namur et Liège; il a épousé une Belge dans la première de ces villes, et il a procréé avec elle plusieurs enfants nés sur le sol belge.

Son long séjour en Belgique, l'emploi qu'il occupe à l'entière satisfaction de l'autorité militaire, sa bonne conduite publique et privée, son mariage et sa qualité de père de famille paraissent, aux autorités consultées, des titres suffisants à la faveur qu'il sollicite.

*Le rapporteur,*  
HENOT.

*Le président,*  
J. MAERTENS.